



Yvelines • Hauts-de-Seine

PROCES-VERBAL

**COMITÉ D'HYGIENE, DE
SECURITE ET DES
CONDITIONS DE
TRAVAIL**

**du
2 décembre
2019**

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale		
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		X
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		X
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale		X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		X

SUPPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Caroline BUSTOS	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Morgane SANCHEZ	Adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		
		Votants : 4	

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Aurélie SUBTIL	CGT		X
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale		X
Yves BERRY	Convergence syndicale		X
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale		

SUPPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Laurent HENU	CGT		
Thierry COUPEAU	CGT		
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale		X
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
Olivier TRONCIN	Convergence syndicale		
		Votants : 4	

Monsieur Ghislain FOURNIER ouvre la séance à 15 heures.

Monsieur Dominique BENOIT, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure le secrétariat de séance.

Conformément au règlement intérieur adopté le 27 mai 2019, Monsieur Hervé GENINASCA assure la fonction de secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

ORDRE DU JOUR

* * * * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019
- 2) Modification de la composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 3) Vidéo protection du site de Saint Cyr l'Ecole (présentation effectuée par Monsieur Nicolas CRONIER, directeur métier vidéo protection à Yvelines Numérique)
- 4) Calendrier prévisionnel des visites de sites
- 5) Rapport annuel d'activité de la médecine préventive
Rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- 6) Application de l'article 13 du règlement intérieur du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 7) Formation aux risques psychosociaux
- 8) Utilisation des véhicules de service et remboursement des frais kilométriques
- 9) Remboursement des frais de déplacement dans le cadre des concours
- 10) Marché des équipements individuels de protection
- 11) Questions diverses

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27/5/2019

Le procès-verbal de la séance du 27/05/2019 n'appelle aucun commentaire.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°2 – Modification de la composition du CHSCT

Suite au détachement de Monsieur Yann FISANNE à compter du 18/11/2019, Monsieur Ghislain FOURNIER indique qu'un arrêté n°EPI-2019-10 fixant la nouvelle composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a été soumis à la signature de Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental le 15/11/2019.
Dès réception, il sera notifié à Monsieur Philippe PENNEQUIN qui pourra dès lors siéger.

Point n°3 – Vidéo protection du site de Saint-Cyr-L'Ecole

Monsieur Nicolas CRONIER, directeur métier vidéo protection à Yvelines Numériques, présente le cadre réglementaire de la vidéo protection.

Monsieur Pierre NOUGAREDE rappelle que ce site a fait l'objet de plusieurs vols et intrusions et que la Police nationale a procédé à plusieurs interpellations.

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail formulent les remarques suivantes :

Convergence:

Quand le système est-il activé ?

- ⇒ Les jours ouvrables : uniquement quand le centre est fermé, soit de 17 heures à 8 heures
- ⇒ Le week-end et les jours fériés : 24 heures/24

Que se passe-t-il quand un agent pénètre dans le site alors que le système est activé (astreinte ou travail de nuit)?

- ⇒ Les images sont visionnées en temps réel par les agents du Centre Départemental de Supervision des Images
- ⇒ Il est toujours possible de prévenir en amont : 01 30 83 69 99

Y a-t-il eu des incidents depuis la mise en place du système ?

- ⇒ Aucun mais l'installation est très récente

Quelle est la durée de conservation des images ?

- ⇒ 10 jours (s'il n'y a pas d'enquête). Nota : la durée maximum autorisée légalement est de 30 jours

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°4 – Calendrier prévisionnel des visites de site

Il est proposé, au titre de 2019, la visite du Service Territorial Urbain des Yvelines situé 2, bis rue Clément Ader à Versailles.

Monsieur Pierre NOUGAREDE indique que ce site accueille :

- les bureaux et ateliers du Parc automobile du département des Yvelines
- les bureaux et ateliers de la Direction des routes d'Ile-de-France
- une station de lavage
- des logements de fonction
- une auto-école sociale (jusqu'en décembre 2019)

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail formulent les remarques suivantes :

Convergence:

Une visite du site de Saint Cyr est-elle envisageable ?

- ⇒ Un programme de rénovation de ce site a été voté par le département des Yvelines
- ⇒ Il serait préférable d'attendre sa réalisation avant d'envisager une éventuelle visite
- ⇒ La date de réalisation reste néanmoins à préciser

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Monsieur Ghislain FOURNIER indique que le calendrier des visites 2020 sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au cours du premier trimestre.

Point n°5 – Rapport annuel d'activité de la médecine préventive Rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Monsieur Dominique BENOIT annonce que le rapport annuel d'activité de la médecine préventive ainsi que le rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail seront établis sur la base des informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité.

Il indique que la liste des informations qui doivent y figurer a été précisée par arrêté du 12 août 2019 (joint au procès-verbal).

Un programme d'actions sera ensuite établi et présenté au CHSCT à partir de ces constats.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°6 – Application de l'article 13 du règlement intérieur du CHSCT

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail formulent les remarques suivantes :

Convergence et CGT :

Il est demandé de préciser le circuit et la fréquence de diffusion des informations contenues dans les registres de sécurité.

- ⇒ Les assistants de prévention seront sollicités par les directeurs et chefs de services de l'Etablissement pour élaborer une synthèse des remarques et formuler un avis.
- ⇒ Ces documents seront transmis au secrétariat général.
- ⇒ Une diffusion de cette synthèse avec avis sera effectuée tous les deux mois aux membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail par le secrétariat général.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°7 – Formation aux risques psychosociaux

Monsieur Dominique BENOIT s'est rapproché de la délégation Grande couronne du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour mettre en place cette formation.

Il existe une formation intitulée « Les risques psychosociaux, le rôle et l'action des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail » (code stage : SX 852).

Ce stage se déroulera à Montigny-le-Bretonneux les 23 et 24 mars 2020.

Il n'est accessible qu'aux agents ayant suivi la formation obligatoire de membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui s'est déroulée du 1^{er} au 5 juillet 2019, soit 7 sur les 10 représentants du personnel.

Ce stage ne peut être organisé en intra pour moins de 15 participants.

- ⇒ Les membres désireux de suivre cette formation doivent s'inscrire dès maintenant sur la plateforme Inscription En Ligne.
- ⇒ Le CNFPT attire notre attention sur la nécessité de motiver cette demande tant au niveau du demandeur que du valideur compte tenu d'un nombre limité de places.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°8 – Utilisation des véhicules de service et remboursement des frais kilométriques

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail formulent les remarques suivantes :

Convergence :

Convergence évoque une inquiétude quant à l'évolution des règles de l'utilisation des véhicules de service et/ou le remboursement des frais de déplacement avec son véhicule personnel. Ces règles ne doivent pas déboucher sur une détérioration de la sécurité (par exemple nécessité de faire inutilement des kilomètres supplémentaires) ou des conditions de travail (procédures complexes ou compliquant l'organisation du travail des agents)

- ⇒ Dominique Benoit indique qu'il est dans l'attente d'une stabilisation de ces règles au niveau des Départements, avant de les présenter au CHSCT.

CGT :

Paiement des péages :

- ⇒ Il est déploré l'absence de mise à disposition de carte dans les véhicules de pool du département des Hauts-de-Seine pour régler les péages
- ⇒ Il est indiqué que l'avance des frais peut être conséquente et que les délais de remboursement se sont récemment sensiblement allongés

Monsieur Ghislain FOURNIER demande à Monsieur Dominique BENOIT d'intervenir auprès du département.

Véhicules mis à disposition exclusive du service interdépartemental de l'adoption :

- ⇒ La localisation du véhicule est à revoir

Monsieur Ghislain FOURNIER demande qu'une analyse des besoins soit réalisée.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°9 – Remboursement des frais de déplacement dans le cadre de concours

Convergence:

Quelles sont les règles ?

- ⇒ Département des Yvelines : pas de prise en charge des repas, pas de prise en charge des transports, pas de prise en charge de l'hébergement
- ⇒ Département des Hauts-de-Seine : prise en charge des transports, pas de prise en charge des repas, pas de prise en charge de l'hébergement
- ⇒ Compte tenu de l'organisation en province du concours d'attaché de conservation du patrimoine spécialité Archéologie, il a été mis à disposition des agents un véhicule de service avec prise en charge des péages et du carburant.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°10 – Marché des équipements individuels de protection

Convergence :

Pourquoi est-il nécessaire de relancer des consultations alors qu'il y a un marché ?

- ⇒ Le marché actuel a fait l'objet d'un groupement de commandes avec les deux départements
- ⇒ Le marché inclut le flocage des vêtements de travail.
- ⇒ Par contre, il ne prévoit pas le flocage des vêtements de travail achetés en dehors de ce marché.
- ⇒ Il a donc fallu consulter des entreprises (même si le coût de la prestation de l'imposait pas) pour réaliser le flocage de vêtements de travail en stock précédemment achetés.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

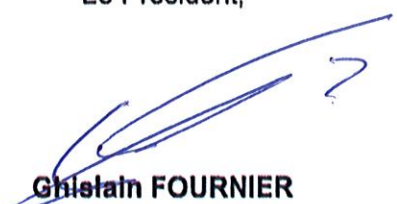
Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

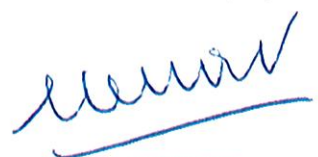
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 16 heures 35.

Le Président,



Ghislain FOURNIER
Président de la commission
Personnel, administration
générale

Le Secrétaire administratif,



Dominique BENOIT
Secrétaire général de
l'Etablissement public
interdépartemental

Le Secrétaire du CHSCT,



Hervé GENINASCA
Convergence